



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240715-2024-078-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

PUBLIE LE 15 JUIL. 2024
N°2024-078

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Compte de gestion du budget principal Ville présenté par le receveur municipal pour l'exercice 2023.

Rapporteur : M. SLIMOVICI

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**
M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, M. SLIMOVICI, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, , M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. VIGUIE (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme DE OLIVEIRA (donne procuration à Mme THIROUX), M. BARON, Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO), Mme KEITA-GASSAMA, M. TITOV

Secrétaire de séance : M. PICOT

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 38

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Juridictions Financières ;

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2023 du receveur municipal,

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission : Finances - Marchés et Achats Publics - Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, en date du 18 juin 2024,

Vu l'avis émis par la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Économie solidaire - Commerce et Marchés aux comestibles – Artisanat - Tourisme, en date du 19 juin 2024,

Vu l'avis émis par la 3^{ème} commission : Cadre de vie - Espaces publics – Réseaux - Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun - Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, en date du 17 juin 2024,

Vu l'avis émis par la 4^{ème} commission : Solidarité - Action sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors – Condition animale, en date du 17 juin 2024,

Vu l'avis émis par la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation Professionnelle - Restauration collective - Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes, en date du 18 juin 2024,

Vu l'avis émis par la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie associative, en date du 17 juin 2024,



après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE UNIQUE :

ADOpte le compte de gestion présenté par le receveur municipal pour l'exercice 2023

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Yohann PICOT
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le 15 JUL. 2024
Publication, le 15 JUL. 2024
Certifié exécutoire
Le Maire

